



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires et de la mer**

Affaire suivie par Laurence DIVILLER

Nantes, le 22 décembre 2023

NOTE DE PRÉSENTATION

Projet d'arrêté préfectoral portant délimitation d'un périmètre multisites de protection de biotope de la Noctule commune à Nantes, à Rezé et à Vertou

Contexte et objectifs du projet d'arrêté :

L'arrêté préfectoral de protection de biotope a pour objectif de prévenir la disparition des espèces protégées (animales, végétales) par la fixation de mesures de conservation des milieux nécessaires à leur alimentation, à leur reproduction, à leur repos et à leur survie. Cet arrêté établit, de manière adaptée à chaque situation, les mesures d'interdiction ou de réglementation des activités susceptibles de nuire aux biotopes.

Le projet d'arrêté concerne la Noctule commune (*Nyctalus noctula*), espèce protégée en danger d'extinction et à ce titre une des espèces cibles du Plan National d'Action (PNA) Chiroptères (2016-2025). Parmi les actions de ce Plan figure la protection des gîtes des chiroptères, le rétablissement des corridors biologiques et l'intégration des chiroptères dans la gestion forestière.

Contenu du projet d'arrêté :

L'arrêté liste les six sites arboricoles et le site anthropique bénéficiant des mesures de protection favorables aux espèces.

Ces mesures concernent des travaux et des activités interdites au sein du périmètre ainsi que des travaux autorisés sous condition du respect de conditions dans le cadre d'interventions sur les arbres ou des travaux d'entretien de l'ouvrage d'art.

Date et lieux de la consultation :

En application de l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, le projet d'arrêté préfectoral portant délimitation d'un périmètre multisites de protection de biotope de la Noctule commune à Nantes, à Rezé et à Vertou est mis en consultation du public.

La consultation est ouverte par voie électronique du **22 décembre 2023 au 14 janvier 2024 inclus**.

Le public peut faire valoir ses observations :

- **directement en ligne en précisant** «Projet d'arrêté préfectoral portant délimitation d'un périmètre multisites de protection de biotope de la Noctule commune à Nantes, à Rezé et à Vertou » à l'adresse suivante :

ddtm-see-consultation@loire-atlantique.gouv.fr

- **par courrier** à l'adresse suivante :
Direction départementale des territoires et de la mer
Service eau, environnement
Unité biodiversité,
10 Bd Gaston Serpette, BP 53606 – 44036 NANTES CEDEX 1.